



Procès-Verbal

Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage

Réunion du 24 septembre 2020 (en visio-conférence)

Président : M. Lilian JURY.

Présents :

* sur le site de COURNON : MM. Thierry CHARBONNEL, Yves BEGON

* sur le site de LYON : MM. Grégory DEPIT, Christian MARCE, Jean-Luc ZULIANI

Assiste à la réunion : Mme Gaëlle CARTELLI (employée administrative en charge du suivi du statut)

PREAMBULE

Les décisions ci-après prononcées par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel qui jugera en deuxième et dernière instance – dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée – dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

LES COMMISSIONS DU STATUT DE L'ARBITRAGE (Rappel de l'article 8 du Statut Fédéral)

Les Commissions du Statut de l'Arbitrage ont notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31.

[...]

La Commission de District statue pour tous les clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

La Commission Régionale statue pour les clubs dont l'équipe représentative évolue en Ligue ou en Fédération.

En cas de changement de club, la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club d'accueil se prononce sur le rattachement de l'arbitre à son nouveau club. La Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour statuer pour le club quitté décide, le cas échéant, de l'application des dispositions favorables de l'article 35 du présent statut.

**ETAT DES CLUBS NATIONAUX ET REGIONAUX
EN INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE
POUR LA SAISON 2020-2021 (à la date du 31 août 2020)**

Prenant en considération les dispositions arrêtées à l'A.G. de la LAuRAFoot ayant eu lieu à Lyon le 29 juin 2019, la Commission dresse un état de la situation des clubs nationaux et régionaux à l'égard des obligations imposées au statut de l'arbitrage et au statut aggravé.

Pour être représentatif au regard du statut de l'arbitrage de la LAuRAFoot, les arbitres des clubs évoluant en seniors libres masculins et féminins, en FFF, en LFP, en Ligue LAuRAFoot et en districts de la LAuRAFoot (niveaux D1 et D2), doivent être âgés de 21 ans et plus au 1^{er} janvier de la saison concernée aussi bien pour le Statut Fédéral que pour le Statut Aggravé de la LAuRAFoot.

Les clubs listés ci-dessous sont à la date du 31 août 2020 en infraction avec le statut de l'arbitrage et le statut aggravé. **Ils ont jusqu'au 31 janvier 2021** pour régulariser leur situation en présentant de nouveaux candidats.

Remarque : les licences Arbitres renouvelées HORS DELAI (31 août 2020) ne couvrent pas leur club pour la saison 2020-2021 (cf. Articles 26 et 48 du Statut Fédéral de l'Arbitrage).

RAPPEL :

En plus des obligations prescrites par l'article 41-1, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes :

A - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

- a) le championnat national des U19
 - b) le championnat national des U17
 - c) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 3 arbitres) : U20, U18, U16 ou U15
- > 2 JEUNES ARBITRES

B. - Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

- a) l'un des championnats de Ligue suivants (dirigé par 1 arbitre) : U18, U16, U15 ou U14.
 - b) **le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District** (à compter de la saison 2020/2021)
- > 1 JEUNE ARBITRE

Pour les groupements de jeunes : pour les obligations relatives aux équipes du Groupement, l'un au moins des clubs le composant devra être en règle avec les obligations du statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot. La couverture du club ne pourra être assurée que par des jeunes arbitres.

Pour les ententes (à compter de la saison 2020/2021) : l'entente devra avoir au moins l'un des clubs qui la compose en règle avec le statut de l'arbitrage des jeunes LAuRAFoot.

Certains districts n'ayant pas arrêté les engagements en catégorie jeune de la plus haute série au 31 août 2020, les clubs concernés par ces catégories sont invités à vérifier qu'ils sont en conformité avec l'obligation ci-dessus même s'ils n'apparaissent pas dans les tableaux suivants.

SENIORS

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	INFRACTION(S)
L1	500225	A.S. ST ETIENNE	1 Jeune formé avant le 31/01
L1	500080	OLYMPIQUE LYONNAIS	1 Jeune formé avant le 31/01
L2	546946	GRENOBLE FOOT 38	1 Senior + 1 Jeune formé avant le 31/01
L2	535789	CLERMONT FOOT 63 AUVERGNE	1 Jeune formé avant le 31/01
N1	504259	F.C. ANNECY	1 Senior + 1 Jeune formé avant le 31/01
N2	520923	F.C. CHAMALIERES	1 Senior
N3	580563	F.C. 2 A. CANTAL AUVERGNE	1 Jeune
N3	548198	AIN SUD FOOT	2 Senior
N3	504723	F.C. VAULX EN VELIN	1 Spécifique futsal + 2 Jeunes
N3	550852	MONTLUCON FOOTBALL	1 Senior + 1 Jeune
N3	581843	AC.SP. MOULINS	1 Senior
N3	581803	F.C. VELAY	2 Seniors + 1 Jeune
N3	582664	THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.	2 Seniors
R1 A	522494	YTRAC FOOT	2 Seniors
R1 A	523085	F.C. ESPALY	1 Senior
R1 A	551385	S.C. CHATAIGNERAIE CANTAL	1 Senior
R1 A	508772	F.C. RIOM	4 Seniors
R1 A	508746	R.C. VICHY	2 Seniors + 2 Jeunes
R1 A	510828	CEBAZAT SPORTS	1 Senior
R1 A	518527	LEMPDES SPORTS	1 Senior + 1 Jeune
R1 A	521161	F.A. LE CENDRE	3 Seniors
R1 B	525985	A.S. CLERMONT ST JACQUES	3 Seniors + 2 Jeunes
R1 B	551476	F.C. RHONE VALLEES	1 Senior + 1 Jeune
R1 B	542553	A.S. MISERIEUX TREVoux	2 Seniors
R1 C	515301	F.C. ECHIROLLES	1 Senior + 2 Jeunes
R1 C	504423	F.C. AIX LES BAINS	1 Jeune
R1 C	519935	A.C. SEYSSINET	2 Seniors
R1 C	505605	F.C. LYON	1 Jeune
R2 A	506371	A.A. VERGONGHEON	1 Senior
R2 A	506255	S.C.A. CUSSET	1 Jeune
R2 A	541847	F.C. ALLY MAURIAC	1 Senior
R2 A	551835	VALLEE DE L'AUTHRE	1 Senior
R2 A	506298	A.S.C. ST GERMAIN DES FOSSES	1 Senior + 1 Jeune
R2 A	520152	C.S. PONT DU CHÂTEAU	1 Senior
R2 A	520389	Ent. F.C. NORD LOZERE	1 Jeune
R2 A	506507	U.S. ISSOIRE	1 Jeune
R2 B	508949	U.S. BEAUMONT	2 Seniors
R2 B	547699	F.C. COURNON	1 Senior + 1 Jeune
R2 B	508742	S.C. ST POURCAIN SUR SIOULE	3 Seniors
R2 B	506269	A.A. LAPALISSE	1 Senior
R2 B	552975	ROANNAIS FOOT 42	3 Seniors
R2 B	504377	E.S. VEAUCHE	1 Jeune
R2 B	516555	S.P. RETOURNAC	3 Seniors
R2 B	520289	F.C. CHATEL-GUYON	2 Seniors

R2 C	503566	S.C. LANGOGNE	3 Seniors + 1 Jeune
R2 C	520149	A.S. EMBLAVEZ-VOREY	2 Seniors
R2 C	506458	AMBERT F.C.U.S.	2 Seniors
R2 C	544208	F.C. ROCHE ST GENEST	1 Jeune
R2 C	526565	F.C. DOMTAC	1 Jeune
R2 C	580984	SUD LYONNAIS FOOT 2013	1 Senior
R2 C	523483	A.S. LYON MONTCHAT	1 Jeune
R2 D	508642	U.S. FEILLEN	2 Seniors
R2 D	540857	F.C. LA VALDAINE	2 Seniors
R2 D	500355	U.S. MONTELMAR	1 Jeune
R2 D	504338	U.S. GIERES	1 Senior
R2 D	523960	E.S. TRINITE	1 Senior + 2 Jeunes
R2 E	544455	F.C. LA COTE ST ANDRE	2 Seniors
R2 E	551477	CREST AOUSTE	1 Jeune
R2 E	546355	F.C. BORDS DE SAONE	2 Seniors
R2 E	530036	Et. S. CHILLY	1 Senior
R2 E	521795	E.S.B. MARBOZ	2 Seniors
R2 E	550032	F.C. LA TOUR ST CLAIR	1 Senior
R2 E	552674	Ent. S. TARENDAISE	1 Jeune
R2 E	522340	U.S. ANNECY LE VIEUX	3 Seniors + 1 Jeune
R2 E	504275	C.S. NEUVILLOIS	1 Jeune
R3 A	506520	U.S. MARTRES DE VEYRE	1 Senior
R3 A	508744	A.S. VARENNES	1 Senior
R3 A	546413	Ent. F.C. ST AMANT ET TALLENDE	1 Senior + 1 Jeune
R3 A	516806	E.S. ST GERMAIN LEMBRON	1 Senior
R3 B	520548	U.S. LIGNEROLLES LAVAUT	2 Seniors
R3 B	516556	S.C. AVERMOIS	1 Senior
R3 B	526130	U.S. FONTANNOISE	1 Senior
R3 B	510833	E.S. PIERREFORTAISE	1 Senior
R3 C	551346	A.S. NORD VIGNOBLE	1 Senior
R3 C	512835	SAUVETEURS BRIVOIS	1 Jeune
R3 C	506518	U.S. MARINGUES	1 Senior
R3 C	520784	OI. ST JULIEN CHAPTEUIL	3 Seniors
R3 C	504841	F.C. DUNIERES	1 Jeune
	582591	GRP JEUNES HAUT PAYS VELAY	
R3 C	531942	F.C. VERTAIZON	2 Seniors
R3 D	590198	U.J. CLERMONTOISE	2 Seniors
R3 D	530348	A.S. CHADRAC	2 Seniors
R3 D	552955	SAVIGNEUX MONTBRISON	1 Jeune
R3 D	508587	SEAUVE SP.	2 Seniors
R3 E	521000	U.S. PRINGY	1 Jeune
R3 E	546479	ENT. S. DU RACHAIS	1 Senior
R3 E	546317	CHAPONNAY MARENNES	2 Seniors
R3 E	544922	F.C. VALLEE DU GUIERS	2 Seniors
R3 E	548880	F.C. DU FORON	1 Senior
R3 E	500324	ANNEMASSE GAILLARD	1 Senior
R3 F	504406	U.S. MONT BLANC PASSY	1 Senior + 1 Jeune
	582609	GRP JEUNES PAYS DU MONT BLANC	
R3 F	514894	CRUSEILLES F.C.	1 Senior
R3 F	540774	ST GENIS FERNEY CROZET	1 Jeune
	560505	GJ PAYS DE GEX F.C.	
R3 F	541586	C.A. MAURIENNE	1 Senior + 1 Jeune
R3 G	541604	OI. BELLEROUCHE	1 Senior
R3 G	523825	F.C. VAL LYONNAIS	1 Senior
R3 G	504730	A.S. CRAPONNE	1 Jeune

R3 H	526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE	1 Jeune
R3 H	546478	O.C. EYBENS	3 Seniors
R3 H	547044	PLASTIC VALLEE F.C.	1 Jeune
R3 H	548844	F.C. NIVOLET	2 Seniors
R3 I	517784	ST. AMPLEPUSIEN	1 Senior
R3 I	504312	C.S. VIRIAT	1 Senior
R3 I	563840	U.S. ST GALMIER CHAMBOEUF	1 Senior
R3 I	545881	A.S. PARC D/SP.	1 Senior
R3 I	581423	OI. NORD DAUPHINE	1 Senior
R3 J	553248	BRON GRAND LYON	1 Senior
R3 J	504316	A.S. ST DONAT	1 Senior
R3 J	551005	F.C. CHAMBOTTE	2 Jeunes
R3 J	504261	ATOM PIERRELATTE	1 Senior
R3 J	504445	C.S. VERPILLIERE	1 Senior
R3 K	549484	U.S. MILLERY VOURLES	2 Jeunes
R3 K	528363	A.S. VILLEFONTAINE	1 Senior
R3 K	528356	A.S. DE DOMARIN	1 Senior

FUTSAL

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	INFRACTION(S)
D2 Futsal	528347	A.S. MARTEL CALUIRE	1 Senior
R1 Futsal	554468	CLERMONT L'OUVERTURE	1 Spécifique Futsal
R1 Futsal	590636	J.O.G.A. 38	1 Spécifique Futsal
R2 Futsal	549799	FUTSAL CIVRIEUX	1 Spécifique Futsal
R2 Futsal	581487	FUTSAL COURNON	1 Spécifique Futsal
R2 Futsal	552909	AJ IRIGNY VENIERES	1 Spécifique Futsal
R2 Futsal	582731	CLERMONT METROPOLE	1 Spécifique Futsal
R2 Futsal	563672	P.L.C.Q. FUTSAL CLUB	1 Spécifique Futsal
R2 Futsal	590486	FUTSAL LAC D'ANNECY	1 Spécifique Futsal
R2 Futsal	550619	NUXERETE FOOT SALLE 38	1 Spécifique Futsal
R2 Futsal	848046	F. SALLE O. RIVOIS	1 Spécifique Futsal
R2 Futsal	563851	ESPOIR FUTSAL 38	1 Spécifique Futsal
R2 Futsal	582073	FUTSALL DES GEANTS	1 Spécifique Futsal

FEMININES

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	INFRACTION(S)
D2 Féminines	748304	FOOT. FEMININ YZEURE ALLIER AUV.	1 Senior
R2 Féminines	540737	ESSOR BRESSE SAONE	1 Senior
R2 Féminines	517341	MAGLAND U.S.	1 Senior

JEUNES

NIVEAU DE COMPETITION LE PLUS ELEVE	N° CLUB	NOM DU CLUB	INFRACTION(S)
U20 R2	504823	U.S. LA MURETTE	2 Jeunes
U20 R2	535235	U.S. REVENTINOISE	2 Jeunes
U20 R2	520602	ET.S. SEYNOD	1 Jeune
U20 R2	518768	U.S. LA RAVOIRE	1 Jeune
U18 R2	504545	E.S. BOULIEU LES ANNONAY	1 Jeune
U18 R2	581396	CENTRE ALLIER F. (506253-506254-517963-582320)	1 Jeune
U16 R2	509197	U.S. DAVEZIEUX VIDALON	1 Jeune
U16 R2	517504	F.C. CROLLES BERNIN	1 Jeune
U16 R2	516406	ST PIERRE SPORT FOOTBALL	1 Jeune
U16 R2	582568	GROUPEMENT JEUNES LANGEAC SIAUGUES SAUGUES (506382-506397-526728)	1 Jeune

NB : La Commission informe les clubs qu'un procès-verbal dédié aux changements de club des arbitres, étudiés durant la réunion du 24 septembre 2020, paraîtra ultérieurement.

Le Président,

Le Secrétaire,

Lilian JURY

Yves BEGON

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée **OBLIGATOIREMENT** par mail à statut.arbitrage@laurafoot.fff.fr ou par courrier.